

# L'avenir des régions horlogères

Autor(en): **Rey, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **49 (1978)**

Heft 2: **L'industrie horlogère : l'heure de demain!**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824894>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## L'avenir des régions horlogères

Le développement démographique et économique de la chaîne du Jura est étroitement lié à l'évolution de l'industrie horlogère. Au moment où cette branche est confrontée à d'importants problèmes conjoncturels, structurels et technologiques, il convient de s'interroger sur cette communauté de destin.

### Un rappel historique

En passant du stade artisanal à celui d'une véritable industrie, l'horlogerie suisse a contribué à la multiplication des postes de travail, donc au maintien sur place de la population et à susciter une immigration en provenance d'autres régions. En outre, du fait de sa position dominante sur les marchés mondiaux, elle s'est assurée dans les années d'après-guerre une forte rentabilité qui s'est traduite par le dégagement d'un haut niveau de profit et par le versement de salaires élevés comparativement aux autres branches de l'économie. Les régions horlogères ont pu ainsi se doter relativement facilement en infrastructures publiques et privées.

Il y eut certes des périodes de récession, mais elles furent de courte durée. Cette situation favorable s'est prolongée jusqu'à la remise en cause de la prédominance de l'horlogerie suisse sur les marchés internationaux, c'est-à-dire vers la fin des années 60. A cette époque, l'horlogerie commence à rationaliser sa production et à réduire le personnel occupé. Par rapport aux autres branches, l'évolution des salaires devient moins favorable. Ce processus de restructuration va s'accélérer depuis trois ans sous le triple effet de la récession économique, de la cherté du franc suisse et des développements rapides de la

montre électronique. En termes d'emploi, cette évolution entraîne une baisse des effectifs horlogers qui passeront de 89 448 en 1970 à 55 182 en 1976, soit un recul de 38 %. Pendant la même période, près d'un tiers des entreprises disparaissent.

Quel est alors, dans ce contexte, l'avenir des régions horlogères ? Qu'en est-il de cette communauté de destin entre la chaîne du Jura et l'industrie horlogère ? Question importante, vitale, mais la réponse n'est pas simple. Tentons néanmoins d'apporter quelques éléments de réponse en suivant deux axes de réflexion :

- l'avenir de la chaîne du Jura et celui de l'industrie horlogère continueront de dépendre étroitement l'un de l'autre ;
  - il y a nécessité et possibilité pour la chaîne du Jura d'asseoir son développement futur sur une base industrielle complémentaire à l'horlogerie.
- Ces affirmations méritent explication.

### La solidarité de destin demeure

Il y a solidarité de destin d'abord parce que l'industrie horlogère reste, malgré le recul du nombre des emplois et des entreprises, le pilier principal de l'économie de l'arc jurassien. N'occupe-t-elle pas encore dans certaines vallées jurassiennes jusqu'à 60 à 70 %, voire 80 % de la main-d'œuvre du secteur secondaire ? De nombreuses localités continuent d'associer leur avenir à celui des entreprises horlogères implantées sur leur territoire.

Mais cette dépendance n'est pas unilatérale, elle est réciproque. En effet, si l'industrie horlogère a réussi et poursuit avec succès sa mutation structurelle et

son adaptation technologique, n'est-ce pas aussi parce que nos régions horlogères réunissent les conditions garantissant le succès de cette évolution ? L'horlogerie y a trouvé des centres de recherche et de formation dynamiques, des potentialités technologiques importantes et une main-d'œuvre qui est à même de s'adapter aux nouvelles techniques de fabrication. Elle bénéficie également de l'appui actif des autorités cantonales et communales soucieuses des problèmes de la branche. Aussi n'est-il pas erroné d'affirmer qu'il y a solidarité de destin et d'intérêts entre l'horlogerie et la chaîne du Jura.

### **Une nouvelle base industrielle est nécessaire**

Les exigences de la concurrence et les impératifs de la rationalisation ne permettront certainement plus à l'horlogerie d'accroître son effectif de main-d'œuvre employée. Le processus de restructuration, dont il est difficile de prévoir l'ampleur, va sans aucun doute se poursuivre dans les prochaines années. Il est d'ailleurs indispensable pour garantir la survie de la branche. Il est dès lors vain d'espérer que cette industrie retrouve les effectifs des années 1970 et puisse ainsi offrir à la main-d'œuvre régionale un éventail important et varié de places de travail.

Les conséquences s'imposent d'elles-mêmes. De nouvelles activités industrielles doivent être développées pour accroître et diversifier l'offre d'emploi. Il n'y a pas d'autres moyens pour utiliser le potentiel important et qualifié de main-d'œuvre des régions de la chaîne du Jura et empêcher ainsi son émigration.

### **L'implantation d'une nouvelle base industrielle est possible**

Le secteur de la microtechnique peut fournir cette nouvelle base industrielle. Il s'agit essentiellement des activités dans les domaines des appareils de communication, des appareils électriques et ménagers, des instruments optiques,

de mesure et de contrôle, des instruments médicaux, de la machine-outil, des machines de bureau et enfin de l'électronique. Plusieurs entreprises jurassiennes travaillent déjà dans ces domaines mais leur nombre est encore insuffisant. Ces activités peuvent et doivent être développées, car elles font appel, pour une large part, aux conditions d'environnement offertes par les régions horlogères. Les possibilités de recherche et de formation, le potentiel de main-d'œuvre qualifié, ainsi que le réseau de sous-traitance sont des atouts importants de la chaîne du Jura pour y susciter et y encourager le développement de ces activités de la microtechnique.

### **Pour conclure**

En guise de conclusion, un rappel et un vœu.

Le rappel d'abord. Les considérations émises précédemment sont à la base de la politique de développement suivie par les autorités cantonales. Cette politique, il faut le rappeler, vise entre autres un double objectif : d'une part faciliter l'adaptation de l'industrie horlogère en évitant que cette adaptation ne s'opère au détriment des régions horlogères et d'autre part susciter l'implantation de nouvelles activités industrielles.

Un vœu enfin. Pour garantir cette communauté de destin et d'intérêts ainsi que pour assurer cette diversification des activités industrielles, il est souhaitable et indispensable que les pouvoirs publics et les milieux de l'économie privée travaillent ensemble de façon plus étroite. Même si des progrès ont été réalisés sur ce plan, une politique de concertation et de coordination est plus que jamais nécessaire. Il en va de l'avenir économique et démographique de la chaîne du Jura.

L'adjoint du délégué

Michel Rey

